



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

***Protocole d'utilisation de la fréquence sécurité de la FFVL « 143,9875 MHz »
par le SNGM (Syndicat National des Guides de Montagne).***

Ce protocole vise à définir les conditions d'utilisation de la fréquence sécurité FFVL 143987,5 MHz par un organisme avec lequel la fédération française de vol libre a passé un accord.

Nous rappelons ici que l'utilisation de cette fréquence est soumise à un certain nombre d'obligations définies par le ministère des Postes et Télécommunications dans un document annexe aux arrêtés du 8 et du 9 février 1993. Celui-ci concerne les réglementations techniques nationales applicables à des équipements terminaux de télécommunications.

Le chapitre 1.6 concernant les « conditions d'exploitation » précise que les postes radio utilisés sont soumis à licence individuelle et doivent être utilisés par les titulaires d'un brevet de pilote de vol libre.

Toutefois, s'agissant d'une utilisation en vue de l'amélioration de la sécurité des pratiquants, la FFVL autorise le syndicat national des guides de montagne à programmer cette fréquence dans leurs postes radio professionnels.

Il est convenu que l'utilisation de cette fréquence ne pourra concerner que des opérations de secours ou de prévention liées à l'activité vol libre.

Ce protocole est renouvelable annuellement par tacite reconduction et peut-être dénoncé par l'une ou l'autre des parties un mois avant sa date anniversaire.

Fait à Nice, le 19 janvier 2016

Denis CRABIÈRES
Président du syndicat national
des Guides de montagne.

Jean-Claude BENINTENDE
Président de la fédération française de Vol libre



Le partenaire officiel du kite